

LA CONCURRENCE DÉLOYALE

1. QUELS ACTES SONT CONSTITUTIFS DE CONCURRENCE DÉLOYALE ?



CONFUSION



Imitation d'un produit, d'un service ou d'un signe distinctif génératrice de confusion

DÉNIGREMENT



Faits jetant le discrédit sur un concurrent, sur un produit ou sur un service identifiable

PARASITISME



Détournement des investissements ou de la réputation d'un concurrent (reprise plagiaire du site internet / catalogue / produit d'un concurrent) afin de tirer profit du fruit de ses efforts et de son savoir-faire sans contrepartie

DÉSORGANISATION



Désorganisation du personnel (débauchage du personnel), ou de l'activité (violation du secret des affaires, détournement de fichiers de clientèle...)

2. QUELLES SONT LES ACTIONS ENVISAGEABLES ?



MESURES D'ENQUÊTE



Recherche de pièces dans les locaux du concurrent (mails, contrats, fichiers clients, etc.) afin d'établir la teneur et l'étendue des pratiques anticoncurrentielles

INDEMNISATION DU PRÉJUDICE SUBI



Action judiciaire ayant pour objet d'obtenir la condamnation du concurrent déloyal à des dommages et intérêts

CESSATION DU TROUBLE COMMERCIAL



Action judiciaire ayant pour objet de stopper les pratiques anticoncurrentielles (interrompre les débauchages, ordonner la destruction d'un produit, ordonner la suppression de publications dénigrantes ou entraînant un risque de confusion, ordonner le retrait d'un site internet, etc.)

ACTION EN CONTRE-FAÇON



Action judiciaire ayant pour objet de mettre fin à la reproduction, l'imitation ou l'utilisation totale ou partielle d'un droit de propriété intellectuelle, sans l'autorisation de son titulaire

3. QUELLES SONT LES INDEMNISATIONS POSSIBLES ?



GAIN MANQUÉ



Indemnisation à hauteur du bénéfice réalisé par la société concurrente en conséquence de son acte de concurrence déloyale

PERTES SUBIES



Frais et coûts induits par la désorganisation de l'entreprise comme des frais d'embauche, des frais de formation, des investissements publicitaires de nature à rétablir l'image de la société etc

PERTE DE CHANCE



Perte de chance d'augmenter son CA ou perte d'opportunités commerciales

PRÉJUDICE MORAL ET D'IMAGE



Indemnisation équivalente au coût de la campagne publicitaire du concurrent déloyal